

Division des personnels enseignants
DPE 1 – Bureau de la gestion des carrières

Affaire suivie par :
Caroline DRANCOURT
Aurélie HUNGER
Tél : 01 64 41 26 92
Tél : 01 80 39 60 75
Mél : ce.77recrutementboe@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu l'arrêté du 6 février 2026 arrêtant la composition de la commission de recrutement des enseignants du 1^{er} degré en qualité de professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour le département de la Seine-et-Marne au titre de l'année 2026 ;

Arrête

Article 1 :

L'arrêté du 6 février 2026 susvisé est rapporté

Article 2 :

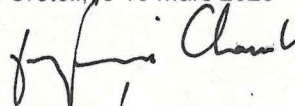
La commission de recrutement des enseignants du 1^{er} degré en qualité de professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour le département de la Seine-et-Marne au titre de l'année 2026 est composée comme suit :

- **Noëlline RAYNAUD**, Directrice de cabinet à la Direction des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- **Laurence POITOUT**, correspondante handicap de l'académie de Créteil ;
- **Sylvie DUDON**, inspectrice de l'Education nationale ;

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 16 mars 2026


Jean-François CHANET